



363ème séance plénière

FSC Journal No 369, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 12/02
MODERNISATION DU RESEAU DE COMMUNICATION DE L'OSCE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Rappelant la Décision FSC.DEC/6/00 du 21 juin 2000 sur la modernisation du réseau de communication de l'OSCE, qui a chargé les sous-groupes techniques de concevoir, d'élaborer et de présenter une formule de modernisation du réseau,

Rappelant la Décision FSC.DEC/3/01 du 20 juin 2001 sur la procédure de sauvegarde aux fins d'exploitation du réseau de communication de l'OSCE en vue d'en assurer le fonctionnement ininterrompu, concomitante avec la reprise des négociations sur la phase II de la modernisation du réseau,

Rappelant la Décision FSC.DEC/8/02 du 24 juin 2002 sur la prorogation de la procédure de sauvegarde aux fins d'exploitation du réseau de communication de l'OSCE, qui a souligné à nouveau l'importance des efforts en cours visant à moderniser le réseau,

Décide :

- D'approuver la recommandation de l'équipe de gestion du projet d'opter pour la formule d'un réseau virtuel privé conformément à l'offre retenue ;
- De charger l'équipe de gestion du projet de la mise en oeuvre de cette formule et de tenir le Forum au courant de son état d'avancement ;
- De charger le Secrétariat d'assurer le fonctionnement de ce réseau modernisé, qui remplace la procédure de sauvegarde après une période de transition ;
- De s'attacher à mener à bien cette tâche dans les plus brefs délais, de préférence dans les 6 à 12 mois après l'adjudication du contrat ;
- De charger le Secrétariat de négocier un contrat avec l'adjudicataire retenu ;
- De demander au Secrétaire général de soumettre une demande de budget d'un montant de 120 000 EUR.